

## CHAPITRE 5 : La diversité d'intensité des convictions

### DES CONVICTIONS DE TOUTE NATURE

Une première source de diversification des convictions concerne les champs au sein desquels on les affirme : à propos de quelles réalités, dans quels domaines peut-on nourrir des convictions ? En fait les convictions couvrent de très larges domaines de l'existence personnelle et sociale. On parlera à juste titre de convictions en matière de connaissances plus ou moins maîtrisées, de conduites individuelles ou collectives, de projets ou de normes d'action, de mœurs, de valeurs, etc. Bref, on peut avoir des convictions morales, politiques, sociales, des convictions esthétiques, artistiques, culturelles, des convictions métaphysiques, religieuses ou spirituelles. Certains prétendent, avec une modestie réelle ou feinte, n'en point avoir : il est vraiment difficile de les croire !

Mais il est une autre forme de diversité convictionnelle qui, elle, pose plus directement et plus fortement la question de la possibilité d'avoir de véritables échanges entre tenants de convictions différentes. Il s'agit de ce qu'on peut appeler la profondeur ou l'intensité des convictions. Il nous faut

accepter de reconnaître que chacune de nos convictions occupe une certaine place sur une échelle qui couvre un large espace entre les convictions qu'on peut qualifier *de premier plan* et, à l'autre extrémité, celles qu'on peut cataloguer comme *d'arrière-plan*. On pourrait aussi dire : entre celles pour lesquelles on est plus ou moins prêt à accepter de les nuancer et celles auxquelles on tient comme à la prunelle de ses yeux. En fait l'appellation de ces deux grandes catégories compte évidemment moins que leur incontestable existence et celle des questions qu'elles posent sur la nature des débats et des confrontations qu'elles peuvent induire.

### UN DIFFÉRENTIEL QU'ON NE PEUT IGNORER

Les convictions de premier plan, celles les plus immédiatement mobilisées dans la vie quotidienne, rejoignent le plus souvent un fonds commun durable de sagesse pratique et font appel aux traits les plus stables de la condition humaine, toujours disponibles. Les secondes, en revanche, sont celles qui s'attachent à répondre à la question des justifications fondamentales de nos

prises de position. Il est à coup sûr contreproductif de passer trop vite d'un dialogue portant sur le contenu ou l'objet d'une conviction de premier plan à un débat portant sur la question épineuse de la légitimation ultime de cette conviction. Cela risque de bloquer la recherche d'une formulation partagée qui aille le plus loin possible dans la direction d'une entente. C'est au-delà de ce premier niveau que s'attesteront les croyances et les convictions pour lesquelles le moraliste, le philosophe ou le théologien chercheront, ultérieurement, à savoir si elles ont un fondement commun, de quelque nature que ce soit, ou s'il faut se contenter de constater l'impossibilité absolue de tout réel dialogue à leur sujet.

## CONVICTIONS ET DÉMOCRATIE

Disons-le tout net : les sociétés démocratiques ont appris, à l'échelle politique, à gérer les divergences convictionnelles, qu'elles soient de premier plan ou d'arrière-plan. Leurs structures institutionnelles leur permettent de le faire. Elles ont notamment appris à distinguer déontologie et éthique. Déontologie, en d'autres termes « ce que tu dois faire ou ne pas faire », qui est régi par la loi et qui permet de gérer au mieux les questions de convictions de premier plan. Éthique, ce qui reste difficile à trancher, qui relève souvent des convictions d'arrière-plan, et dont on sait que la loi, quand elle doit intervenir, ne peut être totalement consensuelle.

Cela étant, lesdites sociétés démocratiques fonctionnent aujourd'hui dans le respect explicite ou implicite d'un principe de laïcité, si l'on veut bien prendre ce terme dans son ac-

ception originelle, liée à son étymologie grecque<sup>1</sup>. Ce qui veut dire qu'en leur sein il existe un respect que l'on veut absolu de la liberté de conscience et, en principe, de la liberté de comportement dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à la liberté d'autrui<sup>2</sup>. Le débat est donc possible « à la base » au sujet de quelque type de conviction que ce soit. Et c'est bien par ce canal que peuvent s'exprimer des réflexions qui, à terme, peuvent conduire à modifier la façon de prendre en compte autant que faire se peut les convictions de divers ordres<sup>3</sup>.

Ainsi c'est en partant de l'idée de responsabilité démocratique qu'en dépit de leur pluralité, les *convictions de premier plan* peuvent souvent être prises en compte collectivement de façon relativement consensuelle. En revanche, on doit bien reconnaître qu'il existe des divergences sans doute indépassables au sujet des *convictions d'arrière-plan* des citoyens : mais cela n'implique nullement de décider de ne pas affronter la difficulté d'en parler.

<sup>1</sup> Laos, le peuple dans son extrême diversité.

<sup>2</sup> On sait hélas que cette autre liberté a ses limites. Ainsi, en France, n'a-t-on pas le droit de demander à mettre fin à ses jours quand on estime, de façon justifiée, que ce moment est venu.

<sup>3</sup> La naissance, en 1982, d'une petite fille conçue par fécondation in vitro avait bouleversé la France et conduit à la création du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. À peine quatre décennies plus tard la fécondation in vitro est devenue une pratique médicale relativement banale.